Le coût de la vie

Autor(en): **Campiche, F.H.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **8 (1950)**

Heft 3

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-133317

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Documents

Le coût de la vie

Exposé de M. F. H. Campiche
directeur de l'Office fédéral du contrôle des prix

pour introduire la discussion
à la Société d'études économiques et sociales, à Lausanne,
le 21 avril 1950

Pourquoi le coût de la vie ne baisse-t-il pas ? Beaucoup de personnes se posent actuellement cette question, choisie par votre société comme sujet de discussion pour ce soir.

La pénurie de marchandises qui, durant et après la guerre faisait monter les prix, a disparu dans la plupart des secteurs de notre économie. L'inflation, la montée en spirale des prix et des salaires, s'est arrêtée. D'une manière générale, les prix devraient de nouveau pouvoir se régler librement selon le jeu de l'offre et de la demande, et dans une certaine mesure suivre peu à peu un léger mouvement de baisse sous l'action de la concurrence.

Cependant, cette évolution semble lente, trop lente aux yeux des acheteurs de toutes catégories. Ils sentent que les affaires sont moins faciles qu'il y a un an ou deux durant la période de conjoncture exceptionnellement favorable. Ils doivent de nouveau calculer d'une manière plus exacte. Ils observent

que l'indice des prix du commerce en gros (base 1939 = 100), a baissé
de 216 en novembre 1948
à 195 en février 1950, donc de 10 % environ,

alors que l'indice du coût de la vie (base 1939 = 100), reflétant les prix de détail, n'a baissé pendant la même période que

de 165 en novembre 1948
à 158 en février/mars 1950, donc de 4 % seulement.

Ils s'étonnent de la lenteur avec laquelle les réductions de prix à l'échelon du commerce en gros sont reportées à l'échelon suivant sur les prix de détail. Ils oublient que dans le domaine organique, dont fait partie la vie économique, il ne suffit pas de presser sur un levier ou de tourner un volant, mais qu'il faut laisser le temps faire son œuvre. En fait, il a fallu 123 mois pour faire augmenter l'indice du coût de la vie de 100 en août 1939 à 165, son point culminant, en novembre 1948, au rythme de un peu plus d'un demi point par mois, alors que cet indice a baissé de 165 en novembre 1948 à 158 en mars 1950, soit de 7 points en 16 mois à raison de un peu moins d'un demi point par mois.

Avant d'aborder le sujet du coût de la vie et de l'évolution des prix en particulier, permettez-moi d'attirer votre attention sur quelques aspects généraux du problème.

Tout d'abord, il y a lieu de rappeler l'interdépendance de tous les prix. Aux yeux du grand public, le coût de la vie n'est fonction que du niveau de certains prix. On dirige les faisceaux du projecteur seulement sur une sélection déterminée de marchandises dont les prix ne peuvent pourtant se former indépendamment des autres. Les prix de toutes les marchandises sont connexes, même si — des points de vue de la production ou de la consommation — ils peuvent donner l'impression contraire. Ils résultent de la constellation que forme l'ensemble de toutes les forces économiques d'un pays et de la position qu'occupe ce pays dans l'économie mondiale. Les causes déterminantes des prix bas ou des prix élevés ne doivent pas seulement être recherchées auprès de telle ou telle marchandise ; le plan général de la situation économique internationale doit être considéré également.

Il importe ensuite de tenir compte des différents points de vue des divers groupes d'intéressés :

— Le *rentier* juge la situation d'après le taux de l'intérêt. Si son revenu avait suivi le mouvement des prix, la hausse du coût de la vie serait pour lui pratiquement inexistante. Il ne s'en plaindrait pas parce qu'il n'aurait aucun motif de le faire. Sans doute considère-t-il les prix actuels comme trop élevés. Il n'a certainement pas tort. Son revenu a sensiblement fléchi par suite de la dépréciation de la monnaie.

— Les *salariés* comparent le niveau des prix avec l'évolution de leur salaire. Depuis la guerre, la notion du salaire dit réel est de nouveau fort répandue, comme base de comparaison. Si ce salaire est au-dessus du pair, cela signifie ou que le salarié peut se permettre un meilleur standard de vie ou que ce standard lui coûte relativement moins qu'auparavant. Le salarié voit en général de bon œil toute baisse du coût de la vie, à la condition que le niveau du revenu de son travail tienne bon ou, du moins, ne suive pas la réduction des prix de trop près. Le salaire ne représente toutefois pas seulement un facteur de la demande, mais aussi un élément essentiel du coût de production. Les baisses de prix entraînent l'obligation impérieuse de comprimer les frais, et cette compression peut toucher les salaires à leur tour.

— Pour le *paysan* — paysan suisse — qui assure largement le ravitaillement de sa famille par sa propre production, le niveau du coût de la vie ne revêt, dans cet ordre d'idées, qu'une importance limitée.

— Le *chef d'entreprise* considère le coût de la vie surtout sous l'angle de son incidence sur les ventes et le coût de production, c'est-à-dire de son influence sur les salaires. Prix en baisse signifient pour lui également bénéfices en baisse, surtout lorsqu'il ne trouve aucune compensation par réduction correspondante des frais ou augmentation adéquate de ses ventes. Il subira pour le moins une certaine dépréciation de ses stocks.

— L'*exportateur* enfin procède en outre à des comparaisons avec l'étranger. Sa capacité de concurrence dépend, en effet, essentiellement du rapport entre le niveau des prix et des salaires en Suisse et dans les pays qui forment sa clientèle.

Chaque groupe apprécie donc le niveau des prix à l'échelle de ses intérêts. Certains groupes demandent des prix bas, d'autres des prix élevés, ou, si vous voulez me permettre cette boutade un peu malicieuse, tous demandent des prix bas pour ce qu'ils achètent, et des prix élevés pour ce qu'ils vendent. L'attitude économique d'un groupe influence le comportement d'un autre, de même que le standard de vie des uns dépend de celui des autres. L'intérêt général doit donc tendre à ce que le revenu général soit aussi élevé que possible. Cela n'est réalisable que dans une atmosphère sociale détendue et préservée de troubles graves dans un climat d'équilibre. Les fluctuations du niveau des prix entraînent toujours une nouvelle répartition du revenu national. En période de baisse des prix et de la production, la lutte pour la part au revenu général fléchissant devient plus âpre que ce n'est le cas quand la tendance est à la hausse.

Voyons maintenant les circonstances qui contrecarrent ou ralentissent la baisse du coût de la vie.

— En premier lieu, il faut tenir compte du rythme normal de l'écoulement de la marchandise. Il faut toujours un certain temps pour produire, finir et faire passer la marchandise d'un stade de la production et du commerce au suivant jusqu'au consommateur. Les fabricants et commerçants ont des stocks plus ou moins grands de matières premières ou de marchandises achetées à l'ancien prix supérieur. Ils écouleront ces marchandises à l'ancien prix, si la situation le leur permet, ou ils calculeront un prix moyen entre anciennes et nouvelles marchandises si le marché les y oblige. En outre, toutes les prescriptions sur les prix imposent par nécessité un schéma plus ou moins rigide ; leur abrogation déclenche donc toujours une certaine adaptation. Après la levée du schéma, la nuance reprend ses droits. Les différents articles sont évalués à leur valeur marchande. Certains prix montent, par exemple ceux d'articles de mode particulièrement bien réussis, d'autres descendent. Enfin il faut bien relever aussi que les commerçants ont naturellement la tendance à maintenir les prix et les marges tant que le marché ne les oblige pas à les réduire.

— En second lieu n'oublions pas que certaines denrées et matières premières, telles que par exemple le café, le chocolat, la laine, ont augmenté de prix dans une plus ou moins forte mesure à la fin de l'année passée, malgré les dévaluations à l'étranger.

— En troisième lieu, nous devons garantir à notre agriculture des prix qui lui permettent de vivre, et à ces fins limiter l'importation de certaines denrées alimentaires meilleur marché à l'étranger (viande, fruits, légumes, œufs).

Les produits alimentaires que nous importons constituent dans la plupart des cas une concurrence plus ou moins directe pour les produits de notre agriculture. Bien que cet appoint de l'importation soit indispensable à la vie de

notre peuple on ne peut, sans risquer une incidence peu souhaitable sur la structure sociale de la Suisse, lui donner une ampleur qui empêcherait l'agriculture suisse d'apporter sa part au ravitaillement du pays. On ne peut donc pas, dans le but de diminuer à tout prix le coût de la vie en Suisse, importer des quantités illimitées de viande fraîche du Danemark, d'œufs de Hollande ou de légumes de France parce que les prix de ces produits sont inférieurs aux prix suisses. Ces prix sont en effet souvent en dessous du prix de revient de l'agriculture suisse, de sorte que l'entrée non contrôlée de ces produits en Suisse signifierait la destruction de cette partie du patrimoine national qui est représentée par les forces productives de notre agriculture.

En fait, le soutien de l'agriculture n'est pas un phénomène spécifiquement suisse. Même aux Etats-Unis, où l'agriculture se sert des moyens de production les plus perfectionnés et dispose d'un sol riche et bon marché, le gouvernement central soutient les prix des produits agricoles. En effet, les limites imposées par la nature au développement et à la rationalisation de la production agricole sont très étroites. Le sol n'est pas extensible à volonté, même dans les pays relativement neufs. L'usage des machines est d'autant moins rentable que la terre est plus morcelée et plus accidentée. Durant un certain temps l'agriculture cherche à soutenir la concurrence en épuisant les réserves du sol et en se limitant à des types de production. Or, l'incertitude politique ne permet pas cette limitation sans risques. Par exemple : le retour à une production agricole avant tout laitière et herbagère en Suisse, au détriment des emblavures et de la culture du blé en particulier, ne pourrait être envisagé tant que la situation politique ne sera pas débarrassée des nuages qui assombrissent son horizon.

Par ailleurs, l'évolution démographique se caractérise par un taux de natalité plus grand de la campagne que de la ville. On peut en déduire que l'accroissement des cités et le renouvellement de la population est alimenté en grande partie par la campagne. N'oublions pas qu'il y a soixante-quinze ans la campagne fournissait le 40 % de la population suisse. Aujourd'hui ce pourcentage est tombé à 20 %. Tout ceci nous montre bien que le maintien d'une saine population campagnarde est un des buts de notre politique démographique et de notre politique tout court. Or, ce but ne peut être atteint qu'en influençant les relations d'échanges entre les produits de l'agriculture et ceux de l'industrie. L'art consiste ainsi à réaliser un sain équilibre entre les intérêts divergents de l'agriculture et de l'industrie d'une part, et entre les prix des différents produits agricoles d'autre part. Le problème que posent ces relations peut se formuler de la façon suivante : la Suisse ne peut payer à son agriculture un prix convenable que si la productivité de son industrie est suffisante, c'est-à-dire si les salaires de l'industrie permettent à la population des villes de payer les prix que demande l'agriculture. Ces salaires dépendent d'autre part en grande partie de la possibilité d'exporter nos produits industriels. Ceci enfin n'est réalisable que si les prix de nos produits sont acceptables pour l'étranger.

— En quatrième lieu, je vous rappelle les subventions par lesquelles la Confédération a pris à sa charge une partie des augmentations de prix en période d'inflation pour ménager les consommateurs. Il s'agit des denrées suivantes :

Les pâtes. Les subventions fédérales ont été supprimées il y a un an. Le prix des pâtes a été légèrement augmenté alors, ce qui a entraîné une augmentation de l'indice du coût de la vie de 0,1 à 0,2 points.

Le pain, dont les subventions ont été pratiquement supprimées cet hiver par l'augmentation du prix du pain bis de 4 ct. par kilo. L'incidence sur l'indice a été de 0,4 à 0,5 points en plus.

Le lait, pour lequel la subvention fédérale de 3 ct. par litre va être supprimée selon la décision du Conseil fédéral rendue publique aujourd'hui. Par cette décision, 2 ct. seront mis à la charge des consommateurs, le prix du lait étant augmenté de 2 ct. par litre à partir du 1er mai 1950. Du même coup le prix du fromage à pâte dure augmentera de 35 ct. par kilo et celui de la crème de 20 ct. le litre. En revanche, le prix du beurre ne sera pas modifié, l'augmentation qu'entraîne l'enchérissement du lait à la production indigène pouvant être compensée par des importations moins chères. Les prix libres du lait condensé, des fromages à pâte molle et des autres produits laitiers ayant le caractère de spécialités n'augmenteront probablement pas, car la situation sur le marché ne permettra guère aux producteurs et commerçants d'élever leurs prix de vente. Les augmentations signalées devraient faire monter l'indice du coût de la vie de 1,2 points en théorie, mais elles seront compensées, en partie du moins, par des réductions de prix sur d'autres secteurs (charbon, mazout, textiles), de sorte qu'en fin de compte l'indice (1939 = 100) passera de 158 en mars 1950 à près de 159 en mai. Il n'atteindra en tout cas pas la limite de 160. Le troisième centime de la subvention fédérale sera supprimé en automne et mis à la charge des producteurs, qui, à partir du 1er novembre 1950, recevront 1 ct. de moins par litre de lait livré aux locaux de coulage. Après la suppression de la subvention fédérale directe, dont il est question, la caisse de compensation des prix du lait continuera de prendre à sa charge 2-3 ct. en moyenne par litre de lait. Sa liquidation n'est pas envisagée pour le moment ; elle provoquerait une augmentation supplémentaire du prix du lait de quelques centimes variant selon les localités.

— En cinquième lieu, il y a les loyers. Ils constituent l'un des problèmes les plus difficiles que nous ayons. Il faudra bien un jour, tôt ou tard, en relâcher le contrôle pour arriver progressivement à une normalisation du marché immobilier. Cela entraînera inévitablement une augmentation des loyers dans les anciens immeubles. Il est difficile de prévoir maintenant déjà l'importance de cette augmentation qui dépendra de la situation du marché. Elle fera monter l'indice en tout cas de quelques points. Une augmentation de 10 % de ces loyers, par exemple, ferait monter l'indice du coût de la vie de 2,5 points environ, si on calcule l'augmentation sur la totalité des anciens immeubles.

— Enfin, en sixième lieu, il faut mentionner dans cet ordre d'idées la tendance marquée de certains groupements de consolider les positions acquises et d'assurer le maintien des prix actuels par la conclusion de conventions de prix privées. Les associations économiques surveillent l'application de ces accords sur les prix minimums et en répriment souvent les violations plus implaca-

blement que ne le faisait le Contrôle des prix pendant la guerre pour des dépassements de prix maximums. Ces accords visant à sauvegarder les capitaux vont souvent si loin que l'entrepreneur abandonne sa liberté d'action au syndicat. Les prix « cartellisés » n'ont rien de répréhensible en principe. S'ils déterminent une certaine stabilité des prix, cela peut être dans l'intérêt d'une production et d'une occupation stables. Toutefois, dans l'intérêt général de notre économie, ces accords sur les prix ne devraient pas servir à soutenir artificiellement un niveau de prix surélevés et en empêcher la réduction en cas de baisse des frais.

Le problème cardinal de notre économie est de nous adapter à la situation pour faire face à la concurrence étrangère, tant à l'étranger que chez nous. Après avoir bénéficié ces dernières années d'une avance sur les pays belligérants, dont l'économie avait été désorganisée et l'outillage détruit par la guerre, nous voyons la concurrence de ces pays renaître. Il n'y a pas lieu de s'en émouvoir. C'est là après tout également un retour à la normalité. Mais il faut voir les difficultés à temps afin de pouvoir les affronter et les surmonter.

Le Conseil fédéral a pris, l'automne passé, la décision, certainement juste, de ne pas dévaluer le franc suisse. Il s'agit de tirer les conséquences de cette politique et de résolument compenser dans la mesure du possible les inconvénients qu'entraînent les dévaluations à l'étranger pour l'économie suisse en la faisant bénéficier aussi des avantages que présentent ces dévaluations.

D'une manière générale, les dévaluations à l'étranger ne semblent guère avoir atteint déjà notre capacité de concurrence sur le marché mondial. Cela est dû en partie à des circonstances inhérentes à la situation des pays respectifs eux-mêmes, qui peuvent toutefois disparaître bientôt avec une consolidation croissante de leur situation politique et économique. Si l'on se représente, par exemple, que les salaires — l'un des principaux éléments de frais — s'élèvent, en Allemagne, à 0,90, 1,20 et 1,40 DM par heure pour hommes et femmes, et aux Pays-Bas à 1 florin, alors qu'en Suisse un ouvrier non qualifié est payé fr. 2.20, et si l'on tient compte des différences analogues entre les prix, on peut se rendre compte des difficultés qui attendent notre industrie lorsque ces pays auront de nouveau atteint leur pleine capacité économique. Notre industrie d'exportation aura du mal à écouler ses produits lorsque ces pays produiront de nouveau suffisamment de marchandises en partie de haute qualité qui, importées chez nous, seront une concurrence redoutable, également sur le marché intérieur. Les conséquences des dévaluations monétaires et l'adaptation aux conditions des prix et des frais de l'étranger ne pourront plus être éludées. Mieux vaut nous adapter à temps à cette évolution.

Partout où, sans préjudice pour le marché du travail et sans réduction par trop forte des bénéfices, les prix pourraient être réduits, les frais ayant baissé par suite d'importations à meilleur marché, nous devrions veiller à ce que de telles baisses soient reportées intégralement sur les stades suivants de la production et du commerce, jusqu'au consommateur.

Depuis le milieu de l'an dernier, les prescriptions relatives aux prix maximums ont été successivement abrogées dans l'idée que le libre jeu de l'offre et de la demande empêcherait toute hausse excessive des prix dans les branches

intéressées. Cela se fit indépendamment de la structure de la branche en cause tant qu'il n'était pas à craindre que la liberté récupérée n'entraîne une formation inéquitable des prix. A peu de choses près, des prescriptions ne subsistent plus que pour des marchandises dont les prix sont protégés par des mesures gouvernementales, dans les cas où des réglementations de droit privé particulièrement rigides du marché font apparaître une abrogation comme prématurée ou lorsqu'une pénurie sensible pourrait déterminer des hausses de prix.

L'Office fédéral du contrôle des prix s'est d'ailleurs réservé de surveiller l'évolution des prix libérés et d'intervenir à nouveau en cas d'abus qui se feraient jour dans le domaine des prix et des marges de bénéfice. En vue de sauvegarder les intérêts des consommateurs, la surveillance portera en principe sur les marchandises dont la formation des prix est entravée par des mesures dirigistes gouvernementales ou des conventions privées entre producteurs ou entre commerçants. Tout en considérant équitablement la structure particulière des diverses branches, elle tendra à ce que les prix se rapprochent le plus possible du niveau qu'ils atteindraient s'il se formaient librement, sous l'action d'une concurrence normale.

Pour ce qui est des mesures dirigistes gouvernementales influençant la formation des prix, il appartiendra aux autorités compétentes, à l'Office fédéral du contrôle des prix en particulier, d'insister au sein des commissions d'experts et autres organes semblables sur les objectifs de la politique des prix, aux fins de faire respecter ses principes directeurs et de parer à toute évolution malsaine des prix et des marges. Lorsqu'il s'avérera nécessaire de contingenter les importations ou de prendre des mesures protectrices analogues, les prix et les marges des marchandises en cause devront être examinés préalablement. Si une telle mesure de protection est effectivement prise, les prix et les marges seront périodiquement contrôlés.

Là où la formation des prix sera influencée par des conventions privées, il s'agira d'éviter que le jeu de l'offre et de la demande n'en soit indûment paralysé, ou de veiller à ce que les baisses de frais soient reportées intégralement ou dans des proportions suffisantes aux échelons suivants de la production et du commerce.

Là où la libre concurrence nous garantit que, dans une limite de temps admissible, les prix des produits terminés s'adapteront, une intervention sera superflue. Si cette adaptation est freinée ou rendue impossible pour une raison ou pour une autre, le contrôle des prix pourra procéder à une enquête sur les causes de cet état et faire des propositions pour que le marché suisse bénéficie de la réduction de prix.

Il va sans dire que l'intervention devra se limiter aux éléments de première importance qui conditionnent le niveau du coût de la vie. Cette manière d'opérer s'intègre dans la ligne générale de démobilisation de tout l'appareil de l'économie de guerre.

Je crois que les milieux économiques eux-mêmes sont convaincus de la nécessité d'adapter ou de rapprocher notre niveau de prix de celui de l'étranger pour faire face à la concurrence. Evidemment cette politique comporte des sacrifices qu'il faudra répartir le plus équitablement possible sur tous les

différents groupes pour sauvegarder la paix sociale. Mais ne vaut-il pas mieux savoir faire les sacrifices nécessaires à temps ? Et la formule suisse consacrée par des siècles de lutte contre des pays plus favorisés et plus puissants que le nôtre n'a-t-elle pas toujours été de travailler plus, de travailler mieux, et de se contenter de moins.

Formule vieillotte, simple, presque simpliste qui, bien entendu, n'a pas une grande valeur publicitaire et démagogique parce qu'elle n'est guère agréable à entendre, ni à pratiquer.

F. H. CAMPICHE.